Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260930-AP2026_09_08-AR

CC
Carte Communale

PLOURIN

Annexe

Protection du patrimoine

Mise à jour n°2

Mise à jour par arrêté
du Président en date du
30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260930-AP2026_09_08-AR

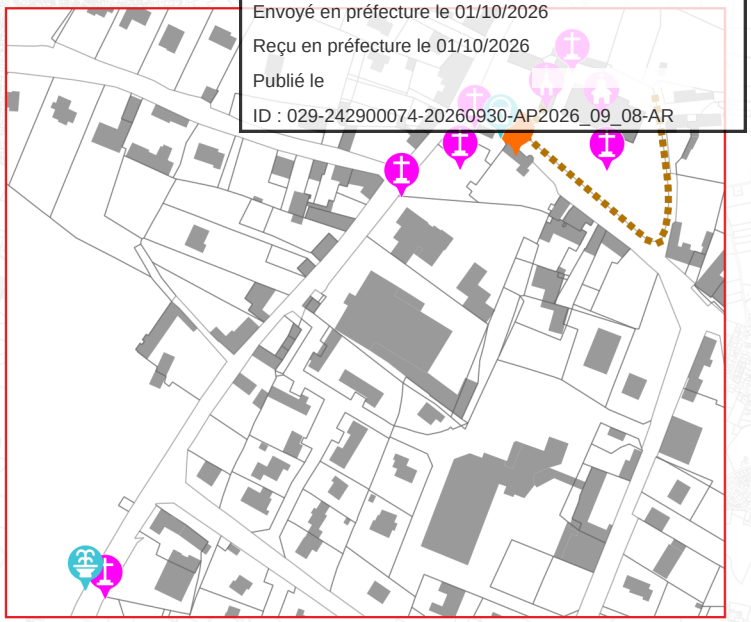

Les éléments de patrimoine protégés au titre de l'article L.111-22 du Code de l'Urbanisme

- Propriété remarquable
- Mur, muret
- Bâti de qualité
- Chapelle
- Croix, calvaire
- Dolmen
- Église
- Fontaine
- Four à pain
- Lavoir
- Menhir
- Moulin
- Pigeonnier
- Puits
- Autres élements

0 1 2 km

N